



Changement d'un nom adoptif

Par Bilfile

J'ai un acte de naissance de ma grand-mère qui est née en Belgique elle s'est déplacé en Algérie avec sa mère elle avait 7 ans alors la maman c'est remarié ici en Algérie la fille à pris le nom du conjoint j'aimerez bien savoir qu'elle sont les démarches pour que je puisse changer son nom de famille adoptive merci

Par Isadore

Bonjour,

J'aimerez bien savoir qu'elle sont les démarches pour que je puisse changer son nom de famille adoptive merci
En droit français, on ne peut pas changer le nom d'un tiers, à moins que ce ne soit un enfant mineur dont on est le responsable légal.

Si je comprends bien c'est le nom de votre grand-mère que vous voudriez changer. C'est à elle de faire cette démarche si elle est encore en vie.

Par isernon

bonjour,

qui est l'adopté, qui est l'adoptant ?

Comme cela se passe en Algérie, il faut poser la question à un juriste connaissant le droit civil algérien.

salutations

Par Henriri

Hello !

Bilfile, désolé mais je n'ai ne suis pas sûr d'avoir bien lu votre longue phrase sans ponctuation :

- "ma grand-mère qui est née en Belgique"... Quelle est sa nationalité ?
- "s'est déplacé en Algérie avec sa mère"... Avec votre arrière grand-mère donc ? De quelle nationalité ?
- "elle avait 7 ans"... Votre arrière grand-mère s'est installée en Algérie alors que votre grand-mère avait 7 ans, c'est bien ça ?
- "alors la maman c'est remarié ici en Algérie"... Votre arrière grand-mère s'était mariée une première fois (en droit belge ? puis divorcée ?). Elle s'est remariée en droit belge ou en droit algérien ?
- "la fille à pris le nom du conjoint"... Votre grand-mère a pris le nom du second époux de votre arrière grand-mère, c'est ça ?
- "quelles sont les démarches pour que je puisse changer son nom de famille adoptive ?"... A quel titre (êtes-vous un membre de la famille ?) voudriez-vous faire une telle démarche et pourquoi ? Votre grand-mère est-elle décédée ?

NB : a priori le droit français n'intervient pas.

A+